



COMPTE RENDU COMITE DE SUIVI RYTHMES SCOLAIRES ET REUNION SUR LE PEDT MARSEILLE

11 ET 12 FEVRIER 2015

Mercredi 11 février : Comité de suivi académique des rythmes scolaires :

Un bilan a été fait par le directeur académique issu des remontées des 16 inspecteurs de l'Education Nationale qui ont enquêté les vendredis après-midi sur les dispositifs mis en place.

Un temps d'accueil a été mis en place les vendredis de 13h30 à 16h30, sur les 444 écoles de la ville, depuis le 30 janvier 2015.

En maternelle, 81,4% des enfants sont présents le vendredi matin.

En élémentaire, 92,6% des enfants sont présents le vendredi matin.

Ce taux baisse à **60% d'enfants présents sur le vendredi après-midi.**

Constats sur les activités proposées :

76% des activités mises en place sont appelées TAP et 24% sont de la garderie.

Il n'existe pas de lien entre les activités de l'après-midi et le temps d'école.

Quelques dégradations ont été constatées dans les salles mises à disposition des animateurs.

Très peu de protocoles ont été écrits entre les directeurs et les structures d'animation sur l'utilisation des locaux permettant pourtant de mieux définir les droits et devoirs de chacun.

Les relations avec le référent mairie s'améliorent au fur et à mesure de la mise en place des activités. Le temps permettant de mieux se connaître et de mieux travailler ensemble.

Les problèmes demeurent pour la mise à jour des listes des enfants inscrits, la gestion des entrées et sorties des élèves, la gestion et la transmission des PAI et les mesures d'urgence (coordonnées, protocoles...)

Il est également fait part du problème de l'instabilité des équipes d'animation qui changent beaucoup trop fréquemment et empêche un travail d'équipe.

BILAN MPE13 :

MPE13 a présenté un bilan sur les quelques mois, ou semaines voire pour certains parents quelques jours de TAP alors que nous sommes déjà au mois de février !

Ce travail a été permis grâce aux nombreuses remontées des parents et aux différentes enquêtes menées. Un grand merci à la mobilisation très active des parents d'élèves !

RECRUTEMENT DES ANIMATEURS :

Cela représente une problématique essentielle dans cette mise en place des TAP.

Les diverses associations et la ville de Marseille ont eu énormément de mal à recruter du personnel formé, compétent et motivé pour travailler une après-midi dans la semaine.

Il est primordial de mener une véritable **politique de l'emploi** car il s'agit bien de plusieurs centaines d'emplois créés qui peuvent être pérennisés, d'emplois pour lesquels des formations devront être proposées.

Dans ce contexte, les parents demandent à ce que les activités ne soient plus réparties sur une seule après-midi. La nouvelle organisation devra tenir compte d'une **rotation sur plusieurs jours** de la semaine afin de diminuer les besoins en nombre d'animateurs et afin également de pouvoir mener un réel travail de qualité, **de stabiliser les équipes et de former ces personnels.**

D'autre part, le **taux d'encadrement allégé** de 18 enfants par animateur en élémentaire et 14 enfants en maternelle doit être respecté. Dans beaucoup trop d'écoles il n'est pas mis en place. Un animateur par classe n'est pas satisfaisant et encore moins un animateur pour 40 enfants comme c'est encore le cas dans certains endroits.

Cette exigence est importante pour tous, enfants et animateurs, pour que les activités soient pratiquées en toute sécurité et qu'une mise en qualité soit possible.

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE :

En regard des différents éléments évoqués, nous devons revenir sur une **organisation différente de la semaine répartie sur plusieurs jours.**

Les journées de l'enfant doivent être allégées. Une répartition de 4x1h30 en rotation sur 4 jours semble plus pertinente. Toute organisation doit intégrer ces deux paramètres : l'intérêt de l'enfant et une organisation permettant des TAP de qualité à vocation pédagogique.

Les enfants de maternelle ont besoin également d'une organisation spécifique car cette année aura été très difficile en terme de fatigue pour eux.

LA QUALITE DES ACTIVITES :

Les parents déplorent l'organisation de ce 1^{er} trimestre et sont très inquiets pour les suivants...

Une enquête auprès des familles a été remise afin de montrer quelle a été la réalité de cette rentrée, les impacts dramatiques au niveau professionnel, économique et familial.

Depuis, des « activités » ont été mises en place. Il s'avère qu'en très grande majorité ces « TAP » que nous nommerons alors garderie animée, ne sont pas du tout au niveau des attentes des parents et de cette réforme des rythmes scolaires qui doit permettre aux enfants de bénéficier d'un véritable projet pédagogique.

Les activités proposées sont des coloriages, des collages, des jeux de ballon dans la cour.

TOUS s'accordent à dire que ce sont des garderies animées.

Une couronne des rois coloriée avec 6 gommettes collées a été présentée aux membres du comité de suivi, en exemple de travaux effectués par les enfants lors d'une après-midi TAP.

Rien ne présage d'une évolution vers plus de qualité. Il est nécessaire de mettre en place un vrai projet, concerté avec les parents lors des conseils d'école notamment.

Nous exigeons que les coordinateurs et référents participent officiellement aux conseils d'école afin de coordonner les projets des TAP avec les projets d'école.

Sur ce point, nous avons demandé l'intervention du recteur afin que ces convocations dorénavant intègrent d'office ces intervenants. Ils ont le droit d'y être invités mais cela ne doit pas reposer sur le volontariat des uns et des autres. Une réponse doit nous être apportée, nous y veillerons et vous tiendrons informés.

Nous demandons également que les enfants qui sont dans des écoles où les locaux ne se prêtent pas à la mise en place de ces TAP (pas de place, salles trop petites, problèmes de sécurité...), puissent exercer les activités en dehors de l'établissement scolaire, dans des lieux de proximité de type centres sociaux, centres sportifs, lieux culturels...

LE BUDGET DES TAP :

MPE13 revendique des TAP pour tous, cela **implique leur gratuité.**

Il a été prouvé que le paiement des activités entraînait de fait la baisse de leur fréquentation.

De plus, nous devons défendre une école publique gratuite, il est contraire à ce principe de proposer des activités payantes. En effet, l'écart entre le coût de la scolarité en école privée et le coût de la scolarité en école publique n'existe plus à Marseille !

Nous demandons une transparence totale des budgets TAP alloués par la municipalité aux écoles.

Il s'avère que certaines associations font appel sur certaines écoles à des intervenants extérieurs sur des ateliers spécifiques alors que dans d'autres, aucun budget n'est alloué et donc aucun projet ne peut se mettre en place.

Nous demandons **une équité** de la répartition de ce budget sur les 444 écoles de la ville.

Nous sommes certains que la contrainte économique de la mise en place de ces rythmes scolaires peut être dépassée. Plus de 75% des communes ont pu financer celle-ci sans faire appel aux familles. Nous devons défendre l'intérêt d'une mixité sur nos écoles et l'accès à tous, aucun enfant ne doit être écarté du dispositif pour raison financière !

Aucun autre bilan n'a été présenté aux membres du comité de suivi.

Seul les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) ont formulé des attentes pour plus de participation et de lien avec tous les acteurs : enseignants, parents, référents... des embauches à temps complet et une professionnalisation du métier...

Judi 12 février : comité de pilotage du PEDT pour Marseille :

La préfète à l'égalité des chances a rappelé les recommandations de l'état :

- Qualité des conditions d'accueil et des activités
- Egalité et qualité exigée plus encore en direction des élèves en situation précaire et en difficulté scolaire
- Mobilisation pour les valeurs de la république

Mme Casanova, déléguée adjointe aux écoles et au soutien scolaire, nous a fait une synthèse de la mise en place des TAP.

64 associations interviennent sur 416 écoles, le service jeunesse de la ville couvre les 28 écoles restantes directement.

La problématique première a été la gestion des ressources humaines (pourtant ce n'est pas faute de l'avoir dit et répété ! Nous aurions dû être entendus dès le début !) : contrats de travail sur un volume horaire trop faible, problème de recrutement, turnover...

De ce fait, voici la proposition faite (qui en fait n'en est pas une puisqu'elle sera proposée ce lundi même en conseil municipal, le projet est donc ficelé d'avance...) :

- Un appel d'offre prévoit que tous les temps soient périscolaires et que les associations y répondant prennent en charge aussi bien la garderie du matin, du soir, le temps cantine, les TAP et le temps d'accueil du mercredi après-midi. Les enfants auront le même interlocuteur sur tous ces temps d'accueil. Cet appel restera sur un découpage par groupes scolaires.
- Les animateurs recrutés auront un contrat de travail avec un volume horaire plus conséquent, sur la semaine.
- La ville se partage en deux zones A (le mardi après-midi) et B (le jeudi après-midi). Chaque mairie de secteur est divisée en deux arrondissements et donc chacun représente une zone. Nous restons donc sur des activités de 3h pour les enfants mais une rotation sur deux jours pour diminuer le besoin en nombre d'animateurs.

Nous avons été entendus sur le fait que le vendredi pour toutes les écoles était la pire solution. Le choix du mardi et du jeudi est préférable au vendredi. Nous restons cependant sur une demi-journée pleine sans alléger la journée de l'enfant.

Cette nouvelle organisation devra être validée lors des conseils d'école entre le 12 et le 18 mars. Il conviendra pour les parents d'être prêt pour décider de ce qui convient le mieux pour leurs enfants. Nous proposerons une concertation sur le sujet.

- Tous les temps d'accueil se dérouleront dans le cadre d'un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement). Cela impose le respect des taux d'encadrement de 1 pour 14 et 1 pour 18, l'obligation de professionnaliser le métier d'animateur et de proposer des formations, l'obligation d'avoir des directeurs de centres d'accueil ALSH...

Ce type d'accueil déclaré auprès des services départementaux de la jeunesse va permettre de bénéficier d'une aide de la CAF de 54 euros par enfant présent aux TAP.

Par contre les associations intervenant sur les TAP ont demandé à faire très vite car le temps imparti est très court et les démarches pour se déclarer en ALSH sont longues et compliquées. La direction jeunesse et sport va les accompagner pour accélérer la procédure. Elle apportera notamment un appui sur la formation des animateurs.

Ce dispositif favorisera une mise en qualité des activités. Cependant MPE13 a demandé que les sorties soient autorisées afin que les élèves des écoles qui ne disposent pas de locaux adéquats, puissent sortir sur des lieux sportifs et culturels ou associatifs, de proximité. Cela sera possible à la rentrée prochaine.

De même, afin de coordonner le travail des différents acteurs, nous avons réitéré notre exigence de réunions de travail et de concertation, à minima sur les conseils d'école. Pour les enseignants, cela sera pris sur le temps pédagogique (108h à disposition dont le temps des

APC). Pour les associations ce temps sera aussi comptabilisé. Nous espérons que pour le personnel municipal il en sera de même.

Nous avons d'ailleurs exprimé notre étonnement à ne pas voir autour de la table des représentants pour les ATSEM et les personnels d'animation, partie prenante de ce dispositif. Les grèves de cantine sont également un frein à une mise en place sereine des TAP. Nous avons demandé à M.Bertin et Mme Casanova de rétablir le dialogue social.

- L'ensemble des activités seront payantes (2€ par après-midi TAP) et sur le même barème que celui de la restauration scolaire. Le coût des TAP par enfant a été évalué par la ville à 18,50€ par enfant par vendredi soit 666€ par an puisqu'il y a 36 vendredi.

La préfète à l'égalité des chances a rappelé que la gratuité n'était pas une obligation mais que toutefois cette question doit être ouverte à la discussion. Les modalités précises doivent être examinées car aucun enfant ne doit être exclu des TAP.

MPE13 a rappelé son attachement à l'école publique gratuite, à la mixité sociale, et à l'accès des TAP à tous. D'autre part le paiement des activités aura un impact direct sur la fréquentation de celles-ci.

Nous contestons le chiffre annoncé de 18,5€ par enfant et par demi-journée d'activité car toutes les communes de France ont un coût qui avoisine les 180euros. La mise en place d'un accueil en ALSH augmente ce coût à 200€. Mais en aucun cas il est question de 666€ !!

- Un planning de comités techniques et de comités de pilotage est dressé jusqu'à fin mars afin que le PEDT soit approuvé en conseil municipal le 13 avril.

Mouvement des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public des Bouches du Rhône

<http://mpe13.blogspot.fr/>

contact@mpe13.fr